



EURL CHAUFFAGE 65140 SENAC
 Tél. : 06 43 89 50 12
 cd.chauffage65@gmail.com

N° Siret 881 525 398 00015 - N° APE : 4322 B
 IBAN FR76 1780 7000 3765 5212 6629 554
 N° TVA Intracom : FR 22 881 525 398

Frisquet • De Dietrich • Vaillant...

Entretien et dépannage chaudières gaz et fioul

FACTURE

N° 0527 le 15/09/22

ENTRETIEN DEPANNAGE

Type appareil : *Boiler*

NOM ET ADRESSE DU CLIENT : *Frédéric HaSSION 32 chemin Deth Technos 65200 Uster*

P.A.C. : Recherche de fuite Nettoyage évaporateur
 Mesure glycol Paramétrages
 Contrôle vase d'expansion Contrôle filtre à tamis

Solaire : Contrôle de vase d'expansion
 Mesure glycol Paramétrages régulation

1 - IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT
 Je soussigné(e) : *Frédéric HaSSION*
 Nom : *Frédéric HaSSION*
 Prénom : *Frédéric HaSSION*
 Adresse : *32 Chemin Deth Technos 65200 Uster*
 Commune : *Uster*
 Code postal : *65200*

2 - NATURE DES LOCAUX
 J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :
 maison ou immeuble individuel Immeuble collectif
 appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

3 - NATURE DES TRAVAUX
 J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :
 n'ont affecté ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la consistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la résistance des façades (hors ravalement).
 n'ont affecté ni les éléments de second œuvre suivants :
 - Couches correspondantes aux éléments affectés :
 Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
 huisseries extérieures cloisons intérieures Installations sanitaires et de plomberie installations électriques
 NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit de l'entreprise de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)
 Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)
 entrainment pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
 Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

4 - CONSERVATION DE L'ATTTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
 Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures émises par les entrepreneurs prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, moins de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achetés depuis plus de 2 ans ;
 - 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achetés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

FICHE FACTURE D'INTERVENTION

PIÈCES FOURNIES	Qté	PRIX	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
ENTRETIEN			
Chaudière			
PAC			
Solaire			
Poêle à pellets			
MAIN D'ŒUVRE			
DEPLACEMENT			

TOTAL NET H.T.		TOTAL T.T.C.	
15166		16000	
	T.V.A. 20 %		
	T.V.A. 10 %		
	T.V.A. 5,5 %		
	834		

Payé ce jour RELEMENT : Espèces CB Chèque n° 2583003

OBSERVATIONS :

Ramener et vérifier les conduits d'évacuation des fumées
Boisier et test du poêle

Fait à : *Uster*
 le : *15/09/22*
 Signature

TECHNICIEN